

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30/11/2020**

Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2020

Note explicative de synthèse relative à la délibération n°2020-04-07

A l'approche de la fin de l'année, il peut être utile d'apporter des ajustements au budget 2020, afin d'éviter des décalages lors de la clôture annuelle.

Les ajustements proposés dans la présente Décision Modificative (DM) sont principalement motivés par la prise en compte des dépenses liées à la crise sanitaire et aussi des raisons purement comptables.

Cette DM ne comporte pas de nouvelles dépenses ou de nouvelles orientations de gestion.

Elle porte sur :

- L'augmentation des crédits des fournitures de petits équipements (Compte 60632) de 6 000,00 € principalement pour les masques et gel hydro-alcoolique.
- L'augmentation des frais de nettoyage des locaux de 7 000,00 €.
- Un ajustement à la baisse des fournitures administratives -8 000,00 € ; des frais d'électricité de -5 000,00 € ; des prestations de services de -10 000,00 €.
- Pour le chapitre 012, un ajustement entre les dépenses de personnel titulaire et personnel non titulaire.
- Ces ajustements des dépenses de la section de fonctionnement sont uniquement des virements de crédits entre les articles. Les totaux des chapitres n'ont pas été modifiés.
- Pour les recettes de la section de fonctionnement, l'activation du budget annexe pour les OPH étant reportée à l'exercice 2021, les crédits pour les OPH sont transférés du chapitre 70 (-701 304,80 €) au chapitre 74 (+701 304,80 €).

- Pour les dépenses de la section d'investissement les reports des projets de virtualisation PC formation et de ServicePilot ont permis d'augmenter les crédits de l'AMO SIGF et de l'AMO refonte GLPI dont les marchés ont été attribués.
- Les travaux de rénovation de la salle informatique en cours vont nécessiter la conclusion pour des prestations supplémentaires non prévues lors de la passation du marché pour un montant total estimatif de 44 000,00 €.
- Pour des raisons purement comptables des crédits de 32 000,00 € sont virés sur le compte 238 pour la ré-imputation des avances des marchés.

Ces ajustements n'ont aucun impact sur les montants totaux, des deux sections, adoptés par le Comité syndical lors du vote du budget supplémentaire.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30/11/2020**

DELIBERATION N°2020-04-07

Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2020

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu la délibération n° 2019-07-07 du 16 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020,

Vu la délibération n° 2020-01-07 du 22 juin 2020 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : Vote la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2020, équilibrée en recettes et en dépenses vu le document joint :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM 1
011		Charges à caractère général hors centrale	0,00
	60612	Energie électricité	-5 000,00
	60632	Fourniture de petits équipements	6 000,00
	6064	Fournitures administratives	-8 000,00
	611	Contrats de prestations de service	-10 000,00
	6132	Locations immobilières	2 000,00
	6135	Locations mobilières	-1 000,00
	615221	Entretien réparation sur le bâtiment	3 000,00
	61558	Entretien et réparations	-3 000,00
	6156	Maintenance	5 000,00
	6184	Versement à des organismes de formation	2 000,00
	6231	Annonces et insertions	2 000,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00
012		Charges de personnel et frais assimilés	0,00
	6218	autre personnel extérieur	300,00
	64111	Personnel titulaire	-40 300,00
	64131	Personnel non titulaire	40 000,00
Total DF			0,00

Recettes de Fonctionnement			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM 1
70		Produits des services, du domaine et ventes	-701 304,80
	70841	Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe	-241 000,00
	70872	Remboursements de frais par le budget annexe	-460 304,80
74		Dotations et participations	701 304,80
	7478	cotisations autres organismes	701 304,80
Total RF			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM 1
20		Immobilisations incorporelles	-45 000,00
	2031	Frais d'études	28 000,00
	2051	Concessions et droits similaires	-73 000,00
21		Immobilisations corporelles	30 000,00
	2135	Installations générales, agencements	30 000,00
23		Immobilisations en cours	15 000,00
	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	-17 000,00
		Avances versées sur commandes d'immobilisations	
	238	corporelles	32 000,00
Total DI			0,00

Recettes d'Investissement			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM 1
		Sans objet	
Total RI			0,00

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Madame la Directrice Générale du SIIM94 pour exécution